



**CNIAE**



**ETAT DES LIEUX DE L'INSERTION  
PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE  
DANS LES PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Préconisations pour  
un développement territorial de l'IAE*

*SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL*

*Avril 2004*

*L'intégralité du rapport ainsi que cette synthèse sont téléchargeables  
sur le site internet de l'Avise, rubrique « Bibliothèque ».*

*<http://www.avise.org>*

Cet état des lieux, à l'initiative du CNIAE et soutenu par la DGEFP, la DGAS et l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques), est le premier du genre :

- par les objectifs assignés : il mesure l'impact de l'Insertion par l'Activité Economique sur les publics, les territoires, les politiques publiques au niveau d'une région ;
- par la méthode utilisée, participative : il aboutit à mettre en synergie l'ensemble des acteurs volontaires sur le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et permet une mise en perspective globale.

J'espère qu'il sera suivi de nombreux autres, à l'initiative des régions ou d'autres territoires ayant la préoccupation de mieux construire leur politique locale d'insertion.

La restitution de cette étude d'impact intervient dans un contexte fortement évolutif, marqué par :

- la décentralisation du RMI et, à terme, la décentralisation totale de l'action sociale ;
- la création du Revenu Minimum d'Activité ;
- l'évolution des fonctions et de l'organisation budgétaire de l'Etat ;
- les préoccupations renouvelées sur l'emploi et l'insertion. Un Plan national de cohésion sociale intégrant une loi de mobilisation pour l'emploi et une conférence de lutte contre l'exclusion est annoncé pour juin 2004.

Cet état des lieux donne alors un argumentaire aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique dans les Pays-de-la-Loire :

- pour convaincre davantage de la nécessité de consolider et de développer l'Insertion par l'Activité Economique, première initiative d'activation des dépenses de solidarité ;
- pour coordonner au plan local les efforts de tous en faveur de la lutte pour l'insertion et la cohésion sociale et territoriale, en lien avec les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique ;
- pour progresser dans la connaissance de l'impact de l'Insertion par l'Activité Economique dans les autres territoires à partir des outils et méthodes expérimentés dans cette première étude-action ;
- pour améliorer au plan national et régional le dispositif statistique et l'observation régulière des évolutions et résultats de l'Insertion par l'Activité Economique.

Que tous les participants à cette étude soient remerciés des efforts accomplis.

Claude Alphandéry

Président du Conseil National de l'Insertion  
par l'Activité Economique  
[www.cniae.gouv.fr](http://www.cniae.gouv.fr)

Cet état des lieux, à l'initiative du CNIAE et soutenu par la DGEFP, la DGAS et l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques), est le premier du genre :

- par les objectifs assignés : il mesure l'impact de l'Insertion par l'Activité Economique sur les publics, les territoires, les politiques publiques au niveau d'une région ;
- par la méthode utilisée, participative : il aboutit à mettre en synergie l'ensemble des acteurs volontaires sur le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et permet une mise en perspective globale.

J'espère qu'il sera suivi de nombreux autres, à l'initiative des régions ou d'autres territoires ayant la préoccupation de mieux construire leur politique locale d'insertion.

La restitution de cette étude d'impact intervient dans un contexte fortement évolutif, marqué par :

- la décentralisation du RMI et, à terme, la décentralisation totale de l'action sociale ;
- la création du Revenu Minimum d'Activité ;
- l'évolution des fonctions et de l'organisation budgétaire de l'Etat ;
- les préoccupations renouvelées sur l'emploi et l'insertion. Un Plan national de cohésion sociale intégrant une loi de mobilisation pour l'emploi et une conférence de lutte contre l'exclusion est annoncé pour juin 2004.

Cet état des lieux donne alors un argumentaire aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique dans les Pays-de-la-Loire :

- pour convaincre davantage de la nécessité de consolider et de développer l'Insertion par l'Activité Economique, première initiative d'activation des dépenses de solidarité ;
- pour coordonner au plan local les efforts de tous en faveur de la lutte pour l'insertion et la cohésion sociale et territoriale, en lien avec les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique ;
- pour progresser dans la connaissance de l'impact de l'Insertion par l'Activité Economique dans les autres territoires à partir des outils et méthodes expérimentés dans cette première étude-action ;
- pour améliorer au plan national et régional le dispositif statistique et l'observation régulière des évolutions et résultats de l'Insertion par l'Activité Economique.

Que tous les participants à cette étude soient remerciés des efforts accomplis.

Claude Alphandéry

Président du Conseil National de l'insertion  
par l'Activité Economique  
[www.cniae.gouv.fr](http://www.cniae.gouv.fr)

I- Origine et objectifs de l'étude .....	4
II- Une offre d'insertion riche mais inégalement répartie .....	8
III- Des entreprises sociales pour l'insertion inscrites dans l'économie et porteuses de développement local .....	11
IV- L'insertion par l'activité économique est un investissement nécessaire pour les publics les plus en difficulté d'insertion .....	15
V- L'insertion par l'activité économique, un investissement rentable pour la collectivité .....	23
VI- Des pistes de travail pour conforter et développer l'insertion par l'activité économique .....	26

## I- ORIGINE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

---

### ► Une demande nationale

Une demande du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE) est à l'origine de l'étude qui a permis l'élaboration de cet état des lieux de l'IAE élargi aux Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et aux Ateliers protégés (entreprises adaptées) dans les Pays-de-la-Loire.

A l'origine de cette demande, un constat : la difficulté d'appréhender l'action des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans leur dimension économique, sociale et en faveur du développement des territoires.

Seules les statistiques annuelles produites par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (par le biais de la DARES), portant essentiellement sur des données administratives concernant le public, permettaient une approche globale du secteur.

Or, dans un contexte de décentralisation entraînant des transferts de prérogatives de l'Etat aux collectivités territoriales et locales, la mise en place d'outils de mesure et de connaissance de l'impact de ce secteur de l'économie sociale et solidaire apparaissait nécessaire.

Soutenu par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS), le CNIAE a confié à l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE) la coordination et l'animation de la démarche participative mise en œuvre dans le cadre de cette Etude, Opus 3 en assurant la maîtrise d'œuvre.

Après concertation avec la DGEFP, le choix du territoire s'est porté sur la région Pays-de-la-Loire.

### ► Une implication régionale et locale déterminante

Cette étude n'a été possible que par une très large implication des acteurs locaux, et en particulier des services déconcentrés de l'Etat, des têtes de réseau régionales de l'IAE, - UREI, CHANTIER-école, COORACE, Régies de quartiers, FNARS, CNCE GEIQ, GAP UNETA -, des SIAE elles-mêmes, des structures en charge de l'accueil et de l'orientation des publics et de leur insertion, - ANPE, PLIE, FLES, FACE, etc. -, des partenaires sociaux...

Cette implication a permis à tous les stades du travail accompli d'affiner et d'adapter la démarche d'enquête, d'enrichir et de qualifier les analyses et de les confronter à la réalité du terrain, au vécu et à la pratique des acteurs.

## ENCADRE 1

### **L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le secteur de l'insertion par l'activité économique est né, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'initiatives portées par des travailleurs sociaux à la recherche de nouveaux outils pour contribuer à la réinsertion des publics en difficulté dont ils avaient la charge.

Leur dénominateur commun est l'utilisation du support « travail » comme outil de réinsertion des personnes, ces structures ayant donc à la fois un pied dans le monde de l'insertion sociale et de la solidarité et un pied dans le monde économique « classique ».

Leur objectif est d'offrir aux personnes en difficulté qu'elles salarient un parcours professionnel et un accompagnement personnalisé qui leur permettent de sortir de la spirale d'exclusion et de s'insérer, notamment par l'accès à l'emploi, en milieu « ordinaire ».

Au gré des initiatives et de l'évolution des politiques publiques, différentes formes de structures d'insertion par l'activité économique sont nées et ont évolué. La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a fixé le cadre dans lequel interviennent aujourd'hui ces structures qui sont conventionnées par les administrations locales et sont devenues des pièces maîtresses des dispositifs de lutte contre l'exclusion et de développement solidaire.

L'insertion par l'activité économique est pilotée dans le cadre des Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), instances ouvertes sous l'égide du Préfet.

#### ■ **Les Associations Intermédiaires (AI)**

Souvent point d'entrée dans un parcours d'insertion par l'activité économique, les AI accueillent des personnes, jeunes ou adultes, en grande difficulté sociale et professionnelle ou vivant une situation très précaire.

Elles ont pour objet la mise à disposition auprès d'entreprises, d'associations, de particuliers ou de collectivités locales, à titre onéreux mais à but non lucratif, de personnes sans emploi et connaissant des difficultés sociales et professionnelles : la mise en situation de travail permet de mesurer les capacités de retour à l'emploi des personnes en insertion.

Il existe en France 948 AI ayant salarié (à temps partiel) 167.550 personnes en difficulté déléguées chez des particuliers (à 53%) et dans des entreprises (données fin 2002).

Le COORACE est le principal réseau fédérant les AI.

#### ■ **Les Entreprises d'Insertion (EI)**

Elles produisent, dans tous secteurs économiques, des biens et services en vue de leur commercialisation. Comme toute entreprise, leur activité est exercée aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Elles appliquent la convention collective de leur activité économique principale.

Elles embauchent, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'une durée maximale de deux ans (renouvellement compris), des jeunes ou des adultes en grande difficulté sociale et professionnelle ou vivant une situation très précaire et qui doivent bénéficier de l'agrément préalable de l'ANPE. Ils sont encadrés par des salariés permanents en charge de fonctions techniques et de l'encadrement « social » des salariés en insertion.

Il existe 856 EI employant (à temps partiel) 12.310 personnes en difficulté (données fin 2002).

Les adhérents du réseau national Comité National des Entreprises d'Insertion représentent 60 % de l'offre d'insertion en entreprise d'insertion et 75 % de l'offre d'insertion en ETTI.

../\*

#### ■ Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Ce sont les structures d'insertion les plus récentes. Elles évoluent dans le cadre réglementaire du travail temporaire et doivent être préalablement déclarées à l'autorité administrative et obtenir une garantie financière.

Elles utilisent les offres d'emploi du secteur du travail temporaire pour donner exclusivement à des personnes rencontrant de grandes difficultés d'accès à l'emploi et préalablement agréées par l'ANPE, l'occasion d'une mise en emploi, d'une expérience professionnelle valorisante ou d'une qualification.

Les salariés en insertion bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement social et professionnel, tant au cours de leurs missions qu'entre les missions, et d'une aide à la recherche d'un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail.

Il existe en France 263 ETTI ayant salarié (à temps partiel) 38.150 personnes en difficulté, et déléguées essentiellement dans des entreprises (données fin 2002).

#### ■ Les Régies de Quartier (RQ)

Ce sont des associations loi 1901 qui regroupent en partenariat collectivités locales, logeurs sociaux et habitants pour intervenir ensemble dans la gestion d'un territoire. Elles adhèrent à la charte nationale et disposent du label privé donné par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier.

Elles ont pour principale mission de nettoyer, entretenir, embellir la ville et proposer des services correspondant aux besoins des habitants. Elles offrent un travail rémunéré aux habitants qui ont le plus de difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, femmes isolées...) et désignent pour chaque salarié en insertion un tuteur l'accompagnant dans son parcours d'insertion. Elles assurent par ailleurs un rôle d'accueil, de formation des habitants à l'entretien de l'habitat et à la pratique de la vie collective, et de médiation avec les institutions. Il existe 130 RQ employant 10.000 personnes en difficulté (données fin 2002).

#### ■ Les Chantiers d'Insertion (aussi appelés Activités d'Utilité Sociale)

Mis en place par des associations ou des personnes morales de droit public, ils associent, dans une démarche pédagogique, formation, accompagnement spécifique et production par une mise en situation de travail. Celle-ci donne lieu à l'organisation de chantiers de production dans des domaines variés tels que BTP, artisanat, récupération, environnement, jardins... Ils contribuent ainsi au développement local.

Les recettes tirées de la commercialisation des produits dont l'objet spécifique est l'insertion des personnes en difficulté représentent moins de 30 % des charges totales liées à l'activité, en incluant la valorisation des salaires dont une partie est prise en charge par l'Etat dans le cadre des contrats aidés.

Les salariés accueillis, accompagnés et formés sur un chantier d'insertion, sont agréés par l'ANPE. Ils peuvent être des jeunes de moins de 26 ans, de faible niveau de qualification, et en situation de chômage récurrent, ou des adultes de plus de 26 ans (RMIstes...). Ils bénéficient d'un contrat aidé par l'Etat, à ce jour CES ou CEC.

Il existe 1.600 chantiers d'insertion ayant salarié (à temps partiel) 65.200 personnes en difficulté (données fin 2002 extraites de l'étude SILOE).

Les structures support de chantiers d'insertion peuvent se fédérer au sein de plusieurs réseaux dont CHANTIER-école (Réseau national des acteurs de l'insertion et de la formation), la FNARS (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale), la Fédération COORACE, les réseaux COCAGNE, et Tissons la Solidarité.

../\*

#### ■ Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Les GEIQ, qui disposent d'un label privé attribué par le CNCE-GEIQ, sont des groupements d'employeurs, régis par les dispositions du Code du travail. Ce sont des associations créées, pilotées, conduites et animées par les employeurs qui les composent.

Conformément aux principes de leur charte, ils ont pour mission centrale l'organisation de parcours d'insertion et de qualification professionnelles au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI... Ils embauchent des salariés sur des contrats de travail particuliers (contrats de qualification, CIE, contrats d'orientation...), les mettent à disposition des employeurs, organisent leur formation et les accompagnent individuellement. Leur finalité est que les salariés soient embauchés à terme dans une entreprise, membre ou non du groupement.

Il existe 130 GEIQ qui ont salarié 3.800 personnes en 2002.

#### ■ Les ateliers de CHRS

Ces ateliers sont nés des associations gérant des centres d'hébergement ; ils sont pour une large part à l'origine de l'insertion par l'activité économique.

Leur objectif est de permettre à des personnes en grande difficulté et n'ayant pas accès aux autres dispositifs d'insertion, l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

Tournés au départ, quasi exclusivement, vers les personnes hébergées, ils se sont, en général, ouverts à des personnes extérieures. A l'origine centrés sur des activités de vie quotidienne de l'établissement (cuisine, ménage, entretien), leurs activités se sont diversifiées : sous-traitance, tri sélectif, montage, menuiserie, maraîchage, élevage...

Ces activités, qui peuvent être internes ou commercialisées, sont considérées comme des supports d'insertion et n'ont pas de visée économique.

La FNARS est le réseau d'appartenance des CHRS.

Pour aller plus loin : [www.cniae.gouv.fr](http://www.cniae.gouv.fr) ; [www.chantierecole.org](http://www.chantierecole.org) ; [www.cnei.org](http://www.cnei.org) ;  
[www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org) ; [www.coorace.org](http://www.coorace.org) ; [www.fnars.org](http://www.fnars.org) ; [www.geiq.net](http://www.geiq.net) ;  
<http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre2061/integral/2003.12-52.1.pdf>

## ENCADRE 2

### **LES ATELIERS PROTEGES (ENTREPRISES ADAPTEES)**

Les Ateliers protégés (ou entreprises adaptées) permettent à des personnes handicapées productives (au moins 80% de l'effectif) mais non compétitives, d'accéder à une pleine citoyenneté par la pratique d'un travail salarié adapté. Cette mission se réalise par la mise en œuvre d'un outil de production adapté aux personnes handicapées et d'actions spécifiques conduites pour la réalisation de leur projet individuel, social et professionnel, allant de l'orientation à l'insertion, à la formation ou l'adaptation gestuelle, et les accompagnements individualisés.

Il existe aujourd'hui environ 550 entreprises adaptées employant 18.850 salariés handicapés.

Elles ne font pas partie de l'insertion par l'activité économique proprement dite, même si elles ont pour trait commun d'utiliser le support travail comme outil de réinsertion. Parmi les principales différences de fonctionnement et d'objectif :

- l'Etat verse aux salariés handicapés une garantie de ressources pour compenser leur sous-productivité ;
- elles ont pour objectif de garder leurs salariés handicapés quand les structures d'insertion par l'activité économique sont des sas vers le marché du travail « ordinaire » ;
- elles ne dépendent pas des Comités départementaux de l'insertion par l'activité économique...

Pour aller plus loin : [www.gap-uneta.asso.fr](http://www.gap-uneta.asso.fr)

## II- UNE OFFRE D'INSERTION RICHE MAIS INEGALEMENT REPARTIE

Un «taux d'équipement» régional supérieur à la moyenne nationale.

### ► Plus de 340 structures dans les Pays-de-la-Loire

Les Pays-de-la-Loire comptent, en 2002, 293 structures d'insertion par l'activité économique et 47 ateliers protégés.

Ces 344 structures se répartissent comme suit :

	Loire Atlantique (44)	Maine et Loire (49)	Mayenne (53)	Sarthe (72)	Vendée (85)	<b>Pays-de-la-Loire</b>
AI	27	23	5	15	13	<b>83</b>
Ateliers CHRS	3	4	1	1	3	<b>12</b>
AP	13	17	4	9	4	<b>47</b>
Chantiers	31	40	6	25	19	<b>121</b>
EI	17	23	1	8	9	<b>58</b>
ETTI	1	6	1	3	2	<b>13</b>
GEIQ	2	1		1		<b>4</b>
Régies	2	4				<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>118</b>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>50</b>	<b>344</b>

Les Pays-de-la-Loire bénéficient d'un taux d'équipement (nombre de structures par habitant) supérieur à la moyenne nationale et ce pour presque tous les types de structures étudiées à l'exception des ETTI et des Régies de quartier (qui se situent dans la moyenne nationale), et des GEIQ (qui sont moins représentés qu'ailleurs en France).

Pour les chantiers d'insertion, les AI et les ateliers protégés, ce niveau d'équipement est de 1,40 à 1,65 fois supérieur à celui de la France.

### ► 23.000 personnes en insertion salariées chaque année

Les structures d'insertion de la région Pays-de-la-Loire salarient (à temps partiel) près de 23.000 personnes chaque année :

	Nombre de personnes en insertion		
	Hors Ateliers protégés	Ateliers protégés (TH)	Total salariés en insertion
Maine-et-Loire	6.583	926	7.509
Loire-Atlantique	5.161	783	5.944
Vendée	3.983	128	4.111
Sarthe	3.488	499	3.987
Mayenne	1.073	190	1.263
<b>Pays de la Loire</b>	<b>20.286</b>	<b>2.525</b>	<b>22.812</b>

Le nombre de personnes salariées par les SIAE des Pays-de-la-Loire est, à population constante, 25% supérieur à ce qu'il est ailleurs en France.

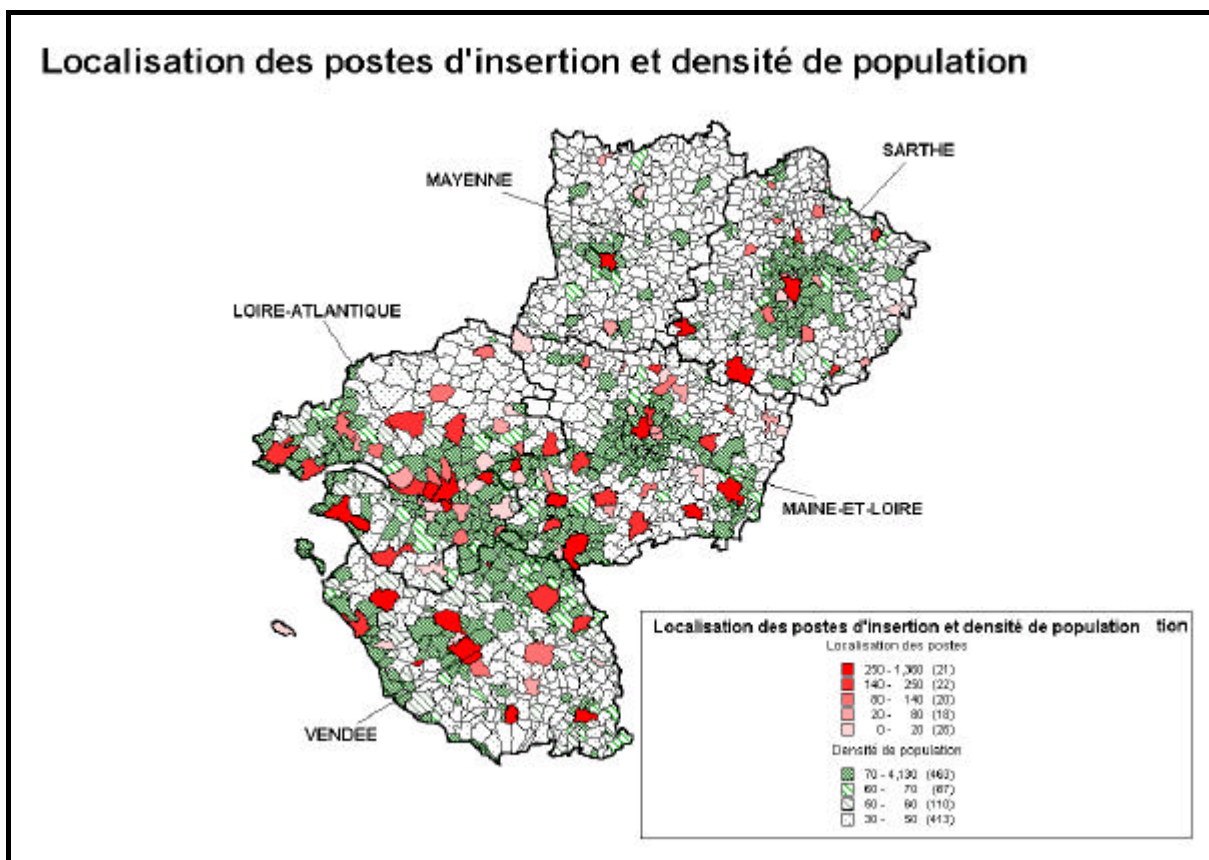
Le nombre de salariés en insertion est supérieur à la moyenne nationale si on le rapporte à la population.

C'est surtout vrai pour les ateliers protégés, les AI et le EI, alors que le constat est inverse pour les chantiers d'insertion, les ETTI, les GEIQ et les régies de quartier.

Hors ateliers protégés, les SIAE des Pays-de-la-Loire ont, proportionnellement à la population, 25% de salariés de plus qu'ailleurs en France.

## ► Une concentration des postes d'insertion dans les zones les plus denses

La répartition des postes d'insertion relativement à la densité de population ressort sur la carte suivante :



Les aplats verts figurent les densités de la population et les zones rouges figurent la localisation des postes d'insertion offerts.

Une « pente naturelle » qui favorise le développement de l'offre d'insertion dans les zones les plus densément peuplées.

Cette comparaison à la population globale fait apparaître une concentration des postes d'insertion sur les zones de peuplement les plus denses :

- 20% de la population, vivant dans les zones les moins densément peuplées, ne bénéficie que de 1% de l'offre d'insertion ;
- 20% de la population, vivant dans les zones les plus densément peuplées, bénéficie de 21% de l'offre d'insertion...

Ce constat d'un déséquilibre entre ressources et besoins potentiels prévaut aussi pour les publics prioritaires : demandeurs d'emploi de longue durée et bénéficiaires du RMI.

En fait, deux constats s'imposent :

- l'offre est insuffisante en milieu rural faute de structures, mais elle l'est aussi dans les zones les plus urbaines car la concentration des publics prioritaires y est très forte ;
- l'offre d'insertion est surabondante, proportionnellement à la population, dans les secteurs de moyenne densité humaine.

Les acteurs en charge de l'insertion par l'activité économique ont donc intérêt à piloter la création et le développement du secteur afin de favoriser un développement territorial de l'insertion par l'activité économique en adéquation avec les besoins des publics et du territoire.

### ENCADRE 3

## **LES CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'INSERTION EN MILIEU RURAL. L'EXEMPLE D'UN CHANTIER**

Les contraintes du développement d'une offre d'insertion en milieu rural illustrent la nécessité d'un pilotage concerté pour favoriser le développement de réponses adaptées aux besoins du territoire.

Prenons l'exemple d'une structure portant trois chantiers d'insertion comptant chacun 40 à 50 postes et qui souhaite intervenir en milieu rural. Elle doit, pour couvrir ses besoins de recrutement comme de support économique, rayonner sur 35 à 40 collectivités, ce qui pose des problèmes spécifiques :

- son public, peu mobile et confronté à la faible densité du réseau de transport, n'effectue pas de trajets de plus de 10 Km en moyenne alors que l'amplitude du territoire couvert atteint 50 à 60 Km : elle doit mettre en œuvre des moyens de locomotion spécifiques ou créer des antennes de proximité, ce qui augmente les coûts indirects de personnel ;
- ne disposant pas d'un gros donneur d'ordre dans ce milieu rural atomisé, elle doit prospecter et convaincre 40 donneurs d'ordre, ce qui accroît les coûts commerciaux et administratifs ;
- pour assurer l'accompagnement social externe des personnes qu'elle accueille, elle doit enfin organiser un partenariat avec de nombreux Centres médico-sociaux, CCAS, Missions locales, etc., ce qui multiplie les coûts d'accompagnement et de fonctionnement...

C'est donc une somme importante de moyens humains et financiers qui doit être mobilisée par la structure : seule une démarche concertée avec ses financeurs peut lui permettre d'y faire face.

Un surencadrement technique et social (générateur de surcoûts) nécessaire à la conduite des missions économiques et sociales des structures.

#### ► **Près de 1.900 salariés permanents**

Pour assurer leur action d'insertion, les SIAE doivent constituer des équipes de salariés permanents qui ont vocation à assurer le fonctionnement de la structure comme celui de toute entreprise ou association, mais aussi l'encadrement technique et social et/ou le tutorat des salariés en insertion.

Elles ont donc, en plus des 23.000 salariés en insertion, près de 1.900 salariés permanents qui consacrent les deux tiers de leur temps à l'encadrement technique et social des publics en insertion.

Un bénévolat actif indispensable au bon fonctionnement des structures d'insertion mais qui nécessite des efforts de mobilisation et une professionnalisation qui passe notamment par la formation.

#### ► **Un bénévolat actif**

Des structures d'insertion (hormis les Ateliers protégés, les ETTI, les ateliers de CHRS et les GEIQ qui n'y font pas appel) mobilisent le bénévolat de manière significative, à hauteur de 7,8 bénévoles en moyenne par structure (pour moitié dans des fonctions administratives et pour l'autre moitié dans des fonctions d'encadrement social et technique).

L'apport des bénévoles n'est pas négligeable puisqu'il atteint en moyenne un temps plein par structure (11% du temps d'encadrement total). Toutefois, les structures ont du mal à le mesurer et à le valoriser, malgré les opportunités offertes par le nouveau plan comptable associatif.

Plusieurs structures font par ailleurs état de difficultés croissantes pour mobiliser un bénévolat actif et pérenne, pour des raisons liées à la crise générale du bénévolat mais aussi à la professionnalisation croissante de leur fonctionnement qui suppose celle des bénévoles (par le biais notamment de formations adéquates).

► **Un niveau d'encadrement élevé nécessaire à la conduite des volets économiques et sociaux de l'activité**

Le taux d'encadrement moyen se situant à 3,3 ETP (Equivalent Temps Plein) en insertion pour un encadrant salarié avec une tendance à l'augmentation de ce taux d'encadrement, comme cela peut être constaté ailleurs en France.

La combinaison d'encadrants salariés et de bénévoles permet aux structures d'insertion d'assurer un niveau d'encadrement élevé nécessaire à la conduite de leurs missions tant économiques que sociales. Comparés aux moyennes nationales établies par la DARES, le niveau d'encadrement varie selon les types de structures :

- pour les AI, un taux d'encadrement inférieur dans la région (63 salariés par permanent contre 56 en France) ;
- pour les ETTI, il est légèrement supérieur ;
- pour les EI, il est très nettement supérieur (respectivement 1,7 personnes par permanent dans la région contre 2,5 en France). Ceci pourrait révéler un parti-pris des EI des Pays-de-la-Loire d'intégrer dans leurs équipes plus de salariés permanents pour sécuriser leur production et renforcer l'accompagnement des publics accueillis

### III- DES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'INSERTION INSCRITES DANS L'ECONOMIQUE ET PORTEUSES DE DEVELOPPEMENT LOCAL

► **Les structures d'insertion interviennent dans tous les secteurs économiques**

Des structures situées au cœur de l'économie régionale et s'inscrivant dans l'ensemble des champs d'activité

Les structures d'insertion par l'activité économique ont investi l'ensemble des secteurs économiques sauf les plus capitalistiques qui sont hors de portée de leur capacité d'investissement :

Secteurs d'activité	% des SIAE	CA annuel (euros)	% CA de l'IAE	Postes d'insertion (ETP)	% des postes
Environnement espaces verts	29,9%	12.158	13,0%	901,7	12,6%
Services aux collectivités	28,7%	6.096	6,5%	693,0	9,7%
Services aux entreprises	26,3%	15.628	16,8%	823,8	11,5%
Services aux personnes	26,0%	13.802	14,8%	1.714,3	23,9%
Construction	19,0%	4.831	5,2%	333,9	4,7%
Agriculture sylviculture pêche aquaculture	16,7%	6.975	7,5%	338,6	4,7%
Traitement des déchets	16,4%	6.241	6,7%	430,2	6,0%
Autres industries manufacturières	9,3%	11.057	11,9%	611,2	8,5%
Travail du bois fabrication articles bois	8,9%	1.797	1,9%	186,4	2,6%
Services aux associations	8,8%	1.192	1,3%	104,2	1,5%
Hôtels et restaurants	6,9%	510	0,5%	133,9	1,9%
Textile, habillement, cuir, chaussure	5,6%	1.340	1,4%	110,3	1,5%
Commerce, répar. auto. & articles dom.	5,1%	3.334	3,6%	108,3	1,5%
Métallurgie et travail des métaux	5,0%	1.939	2,1%	130,8	1,8%
Industrie papier carton édition imprimerie	4,4%	3.050	3,3%	167,9	2,3%
Transports et communications	3,8%	439	0,5%	41,4	0,6%
Fabrication de machines et équipements	2,8%	1.520	1,6%	92,4	1,3%
Industries agricoles et alimentaires	2,4%	596	0,6%	23,0	0,3%
Autres	3,7%	676	0,7%	217,2	3,0%
<b>Total</b>		<b>93.179</b>	<b>100,0%</b>	<b>7.162,5</b>	<b>100,0%</b>

Ce tableau illustre bien la diversité des secteurs économiques investis par les structures d'insertion (elles ont souvent plusieurs activités).

### ► Les structures d'insertion tirent une très large part de leurs ressources de leur activité économique

Les structures d'insertion tirent les deux tiers de leurs ressources de leur activité économique (79% si on y inclut les Ateliers protégés) :

Millions d'Euros	EI	AI	Chantiers	ETTI	RO	GEIQ	Ateliers CHRS	Total hors AP	AP	Total général
Chiffre d'affaire	25,9	23,4	13,8	5,8	2,4	1,5	0,8	73,6	76,9	150,5
Subventions	7,8	2,2	24,5	0,7	1,2	0,2	1,3	37,8	3,4	41,2
<b>Total produit</b>	<b>33,7</b>	<b>25,6</b>	<b>38,3</b>	<b>6,5</b>	<b>3,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>111,4</b>	<b>80,3</b>	<b>191,7</b>
% CA	77%	92%	36%	90%	67%	87%	40%	66%	96%	79%

Seuls les chantiers (que la loi limite à 30% de ressources marchandes) et les ateliers de CHRS n'ont pas plus de 65% de ressources marchandes.

Il s'agit donc pleinement d'agents économiques, même s'ils ont choisi d'utiliser l'économique pour l'insertion des publics les plus fragiles.

Sur un total de produits de 191,7 M€ (en intégrant les Ateliers protégés) plus de 150 M€ sont liés à l'activité économique.

L'Etat est le principal financeur public des structures d'insertion, suivi par les conseils généraux, les communes et regroupements de communes.

Les sources de subventions des SIAE ressortent par ailleurs comme suit :

- avec 58% du montant total des subventions, l'Etat est, de loin, le premier financeur de l'insertion par l'activité économique ;
- les collectivités locales représentent 33% des ressources publiques de l'insertion et plus particulièrement :
  - ✧ les conseils généraux représentent 21% des subventions totales et 64% des financements issus des collectivités locales ;
  - ✧ les communes et intercommunalités représentent 10,8% du total des subventions et un tiers des financements locaux.

Le chiffre d'affaires des SIAE des Pays-de-la-Loire a cru de 2,8% entre 2001 et 2002, mais il devrait, selon les données prévisionnelles fournies par les structures, diminuer de 2,6% sur la période 2002-2003.

Le chiffre d'affaires par famille de structure est variable :

- en 2002, les AI réalisent un chiffre d'affaires moyen de 282 K€ La loi de lutte contre les exclusions (qui les a largement exclues des marchés des entreprises au profit des ETTI) explique sans doute qu'elles aient atteint un pallier en matière d'activité ;
- les EI sont en moyenne de taille supérieure, avec un chiffre d'affaires de 462 K€ en 2002, sensiblement identique à celui des ETTI (450 K€ en 2002). Toutefois, le développement des EI a été plutôt lent et régulier alors que celui des ETTI a été rapide mais plafonne (voire régresse) aujourd'hui pour des raisons essentiellement liées à l'évolution du marché du travail temporaire ;
- les chantiers d'insertion, ainsi que les ateliers de CHRS, ont un chiffre d'affaires de l'ordre de 110 K€ en 2002 ;
- les GEIQ ont connu une croissance rapide de leur activité et réalisent un chiffre d'affaires moyen de 365 K€ en 2002 ;
- enfin, les Ateliers protégés / Entreprises adaptées sont, de loin, les structures les plus importantes en terme de taille avec un chiffre d'affaires moyen de 815 K€ en 2002.

Les acteurs publics utilisent très peu la commande publique comme outil d'appui à l'insertion, alors même que le nouveau code des marchés publics a clarifié les conditions dans lesquelles des actions d'insertion peuvent être mises en œuvre.

Les structures d'insertion par l'économique ont des liens forts avec le secteur privé et les entreprises qui représentent plus de 75% du chiffre d'affaires de la moitié d'entre elles.

Force est de constater que, malgré leur double ancrage dans l'action d'insertion et dans le champ économique, les structures d'insertion bénéficient de peu de marchés publics.

Ainsi, 64% des SIAE ne reçoivent aucune commande publique et, parmi celles qui en reçoivent, la moitié a moins de quatre clients publics.

Seules 9% des SIAE des Pays-de-la-Loire réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires avec des clients publics.

Les principaux clients publics des structures d'insertion sont :

- les communes qui passent des marchés à 25% d'entre elles ;
- les intercommunalités qui passent des marchés à 18% des SIAE ;
- les conseils généraux passent des commandes à 5% des SIAE.

En revanche, seulement 2% des structures d'insertion des Pays-de-la-Loire n'ont pas de marchés privés :

- elles ont en moyenne 120 clients privés se décomposant en :
  - ✧ 82 clients particuliers ;
  - ✧ 36 clients « entreprises » ;
- le secteur privé représente plus de 75% du chiffre d'affaires de la moitié des structures d'insertion ;
- 36% des structures d'insertion réalisent la totalité de leur chiffre d'affaires avec le secteur privé.

### ► Les structures d'insertion ont un impact économique non négligeable sur leur territoire

Les SIAE, de par leur activité économique, sont créatrices de richesse pour les territoires où elles interviennent, ce que deux exemples illustrent :

- la masse salariale ;
- les achats et charges externes.

La masse salariale distribuée par les SIAE des Pays-de-la-Loire avoisine les 120 M€ en 2002 :

Type	Masse salariale (K€)			Part de l'insertion
	Insertion	Permanents	Total	
Régie de quartier	518	400	<b>918</b>	56%
GEIQ	1.334	192	<b>1.526</b>	87%
ETTI	2.627	768	<b>3.395</b>	77%
Atelier de CHRS	4.011	1.752	<b>5.763</b>	70%
EI	11.288	9.756	<b>21.044</b>	54%
AI	14.893	5.897	<b>20.790</b>	72%
Chantier d'insertion	16.096	12.767	<b>28.864</b>	56%
<b>Total hors AP</b>	<b>50.767</b>	<b>31.534</b>	<b>82.301</b>	<b>62%</b>
Atelier protégé	22.560	13.810	<b>36.371</b>	62%
<b>Total général</b>	<b>73.328</b>	<b>45.344</b>	<b>118.672</b>	<b>62%</b>

La part des salariés en insertion dans ce total est de 62%, dépassant les 70 M€. Ce pouvoir d'achat redistribué sur le territoire, pour une large part à des personnes qui auraient autrement été bénéficiaires de minima sociaux, est un facteur de richesse pour l'ensemble des acteurs économiques et publics au travers de la consommation et des contributions qu'il génère.

Les structures d'insertion réalisent plus de 43 M€ d'achats aux acteurs économiques de leur territoire

Les achats de produits et services des structures d'insertion sont un autre mode de création de richesses pour le territoire et le tissu économique : ils représentent plus de 43 M€ en 2002, soit plus que le montant des subventions publiques et l'équivalent de 23% de leur total produit.

Les retombées de l'activité des SIAE sont d'autant plus sensibles en milieu rural où elles sont parfois le principal voire le seul acteur économique.

### ► Des exploitations dans l'ensemble saines

En 2002, 64% des SIAE de la région ont un résultat d'exploitation positif. 83% dégagent une capacité d'autofinancement positive préservant leur capacité à investir et à financer, au moins en partie, leur développement.

Ainsi, malgré une année 2002 peu favorable à certains secteurs d'activité et notamment au travail temporaire (75% des ETTI ont une capacité d'autofinancement négative), les SIAE parviennent dans leur ensemble à préserver leur équilibre économique.

### ► Pour un certain nombre de structures, un niveau de fonds propres faible qui les fragilise

Les SIAE des Pays-de-la-Loire n'échappent pas au constat qui peut être fait nationalement quant à l'insuffisance des fonds propres.

Cette situation est souvent liée à des ressources insuffisantes au départ qui n'ont pas été renforcées par la suite et qui, du fait du développement de l'activité et/ou de pertes d'exploitation, s'avèrent insuffisantes. Ainsi :

- 84% des structures dégagent par leur exploitation des résultats positifs qui leur permettent de consolider leurs fonds propres ;
- 11,8% des structures dégagent des pertes et sont en train de perdre leurs fonds propres qui restent encore positifs ;
- 5,2% d'entre elles perdent de l'argent et leurs fonds propres ont été entièrement consommés par ces pertes : ce sont aujourd'hui les structures les plus fragiles de notre échantillon.

Pour cette dernière catégorie, comme pour une partie de la frange intermédiaire, des actions préventives doivent être envisagées sous peine de les voir rencontrer de graves difficultés financières à brève échéance.

### ► Les structures d'insertion par l'activité économique : un vecteur d'innovation économique et organisationnelle

Les travaux conduits dans les Pays-de-la-Loire ont permis de mettre en lumière l'apport des SIAE en termes d'innovation tant dans le champ économique qu'organisationnel. Elles investissent quatre champs :

- la mise en œuvre de techniques de production novatrices :
  - ✧ une entreprise d'insertion « expérimente des méthodes d'entretien plus "douces" pour l'environnement » ;
  - ✧ un pépiniériste conventionné comme entreprise adaptée innovée par la « multiplication de plantes rares, ce qui la place dans les cinq premières entreprises françaises dans sa spécialité » ;
- l'exploration de champs économiques « nouveaux » et/ou la contribution à leur reconnaissance et leur solvabilisation :
  - ✧ collecte et dépollution de matériel en fin de vie ;
  - ✧ en Maine et Loire, une EI a été le site pilote d'éco-emballage ;
  - ✧ En Loire-Atlantique, une EI a lancé le tri sélectif des déchets de chantier ;

Le manque de fonds propres auquel sont confrontés un certain nombre de structures d'insertion des Pays-de-la-Loire (à l'image de ce qui peut être constaté en France) est pour certaines d'entre elles préoccupant et appelle une action volontariste pour favoriser leur consolidation.

Les SIAE sont des vecteurs d'innovation économique en investissant de nouveaux champs d'activité et en développant de nouveaux secteurs et métiers. Elles contribuent aussi à la mise en place de nouvelles organisations et relations du travail et sont en cela des vecteurs de création d'une économie plus solidaire.

- ◇ « En 1991, nous avons ouvert le marché quasi-inexistant de l'entretien et de l'aménagement des espaces ruraux » ;
- ◇ la location de vélos à Angers a été lancée par une structure d'insertion en partenariat avec l'Office du tourisme ;
- la création de nouveaux outils et de nouvelles approches en termes de management et de gestion des ressources humaines :
  - ◇ mise en place d'*ateliers pédagogiques pour les scolaires* autour de l'activité potagère d'un chantier d'insertion ;
  - ◇ « [dans notre EI] nous travaillons dans les locaux d'une entreprise privée. Les salariés ne se sentent pas marginalisés. Ils ne veulent pas retourner sur un chantier d'insertion. » ;
  - ◇ « utilisation d'une multiplicité de placements en entreprise afin de développer les techniques de travail apprises » ;
- l'expérimentation et la capitalisation d'innovations sociales :
  - ◇ Anjou Mob-Service « facilite la mobilité des publics dans l'incapacité d'assurer leur déplacement » en leur prêtant des deux roues, ce qui favorise leur insertion professionnelle ;
  - ◇ un chantier d'insertion réalise des espaces de loisirs pour les jeunes : rampe de skate-board, aire de jeux...

## IV - L'IAE EST UN INVESTISSEMENT NECESSAIRE POUR LES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTE D'INSERTION

### ► Une fonction d'accueil et d'orientation assurée en amont même des parcours d'insertion

31.000 personnes sont accueillies chaque année et orientées par les structures d'insertion des Pays-de-la-Loire, ce qui se situe au-delà de leurs besoins de recrutement et révèle la création implicite d'une nouvelle fonction de ces structures dans le maillage du territoire.

Les structures d'insertion ont développé, pour la plupart d'entre elles, une fonction d'accueil des publics en amont même de leur intervention comme employeur. 31.000 personnes en bénéficient chaque année :

	Loire Atlantique	Maine et Loire	Sarthe	Mayenne	Vendée	Pays de la Loire
AI	3.668	8.545	2.946	458	3.155	<b>18.773</b>
Chantiers	2.009	1.305	1.200	139	534	<b>5.187</b>
ETTI	670	418	630	268	453	<b>2.439</b>
Ateliers CHRS	1.679	134	140	33	120	<b>2.106</b>
EI	641	650	213	20	142	<b>1.666</b>
GEIQ	441	23	47	0	0	<b>511</b>
RQ	51	176	0	0	0	<b>227</b>
<b>Total</b>	<b>9.159</b>	<b>11.251</b>	<b>5.176</b>	<b>918</b>	<b>4.404</b>	<b>30.908</b>

Cette fonction d'accueil qui ne leur est pas systématiquement dévolue par la loi est une contribution supplémentaire des SIAE à l'accueil et l'orientation des publics les plus fragiles. Elle est en développement et fait des SIAE un outil de maillage du territoire (notamment dans les zones rurales où les acteurs de l'emploi et de l'insertion sont peu présents).

Ce rôle est confirmé par le fait qu'un tiers des personnes accueillies se présente spontanément, hors prescription : les SIAE sont donc aujourd'hui un lieu identifié comme point d'entrée sur l'offre d'insertion.

Assurer cet accueil et l'orientation des publics au-delà des besoins de recrutement des structures apporte indéniablement une valeur ajoutée au

territoire. C'est cependant générateur d'une

surcharge de travail et de surcoûts pour les structures qui ne sont pas pris forcément en compte.

Des critères de recrutement quasi exclusivement dictés par les commanditaires et financeurs.

### ► Un recrutement largement ouvert

Les structures d'insertion interrogées appliquent très peu de critères de recrutement quand ils pourvoient des postes d'insertion. Ils sont alors :

- soit administratifs (liés aux agréments qui leur sont donnés et aux critères de leurs financeurs) : territoire de résidence, prescription ;
- soit liés à la motivation des personnes et pas à leurs compétences professionnelles ou scolaires

Cette large ouverture des critères de recrutement leur permet d'accueillir des publics qui ne pourraient pas accéder à l'emploi autrement.

### ► Une très nette orientation vers les publics les plus éloignés de l'emploi, priorité des politiques publiques

Dans les SIAE des Pays-de-la-Loire, les salariés en insertion ont le profil administratif suivant (certains ressortent de plusieurs catégories) :

- 68% sont des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ;
- 33% sont des chômeurs de longue durée ;
- 23% sont des bénéficiaires du RMI ;
- 16% sont des chômeurs non inscrits à l'ANPE.

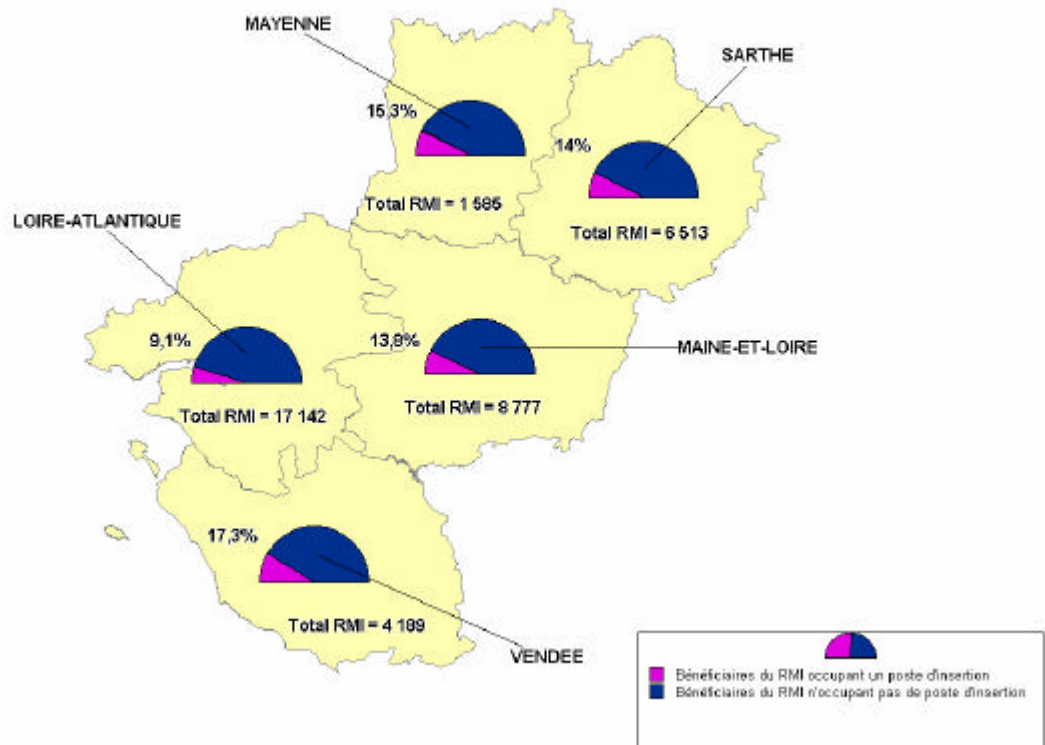
Selon les départements, 9% à 17% des allocataires du RMI bénéficient chaque année d'une opportunité d'insertion professionnelle grâce aux structures d'insertion.

Cette nette orientation vers les publics prioritaires des politiques de l'emploi fait des SIAE un acteur précieux de leur insertion professionnelle alors que peu d'opportunités existent en milieu « ordinaire ».

Le poids des SIAE dans l'insertion de ces publics est donc très important.

Ainsi, les SIAE des Pays-de-la-Loire offrent des débouchés professionnels pour 12,2% des bénéficiaires du RMI à l'échelle régionale (4.655 personnes salariées), avec des différences selon les départements :

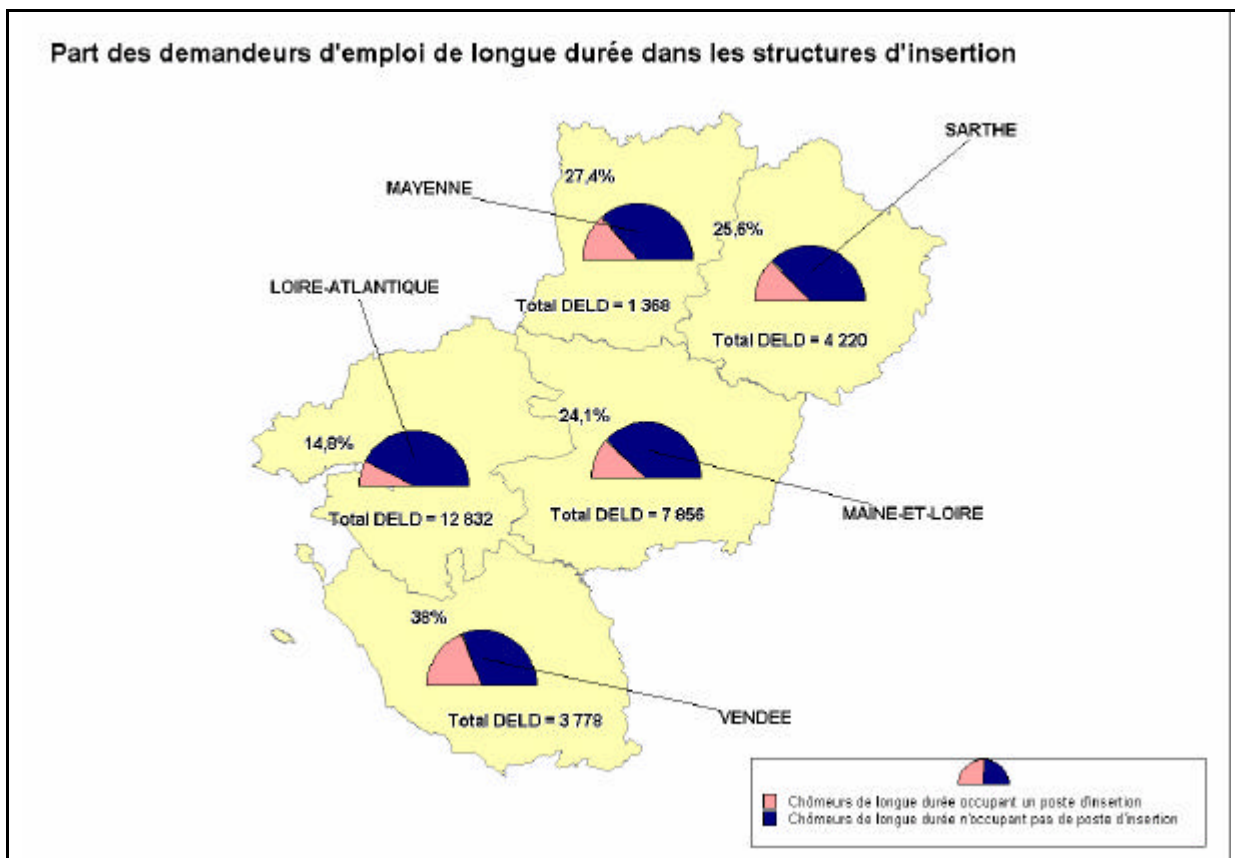
### Part des bénéficiaires du RMI dans les structures d'insertion



Selon les départements, 15% à 38% des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficient chaque année d'une opportunité d'insertion professionnelle grâce aux structures d'insertion.

La proportion des allocataires du RMI bénéficiant d'un emploi est importante dans toute la région. Elle est plus faible en proportion en Loire-Atlantique du fait de la forte présence de bénéficiaires du RMI dans ce département (17.142 bénéficiaires au 31/12/2002).

De même, si on considère les chômeurs de longue durée, les structures d'insertion offrent un débouché pour 22% d'entre eux (6.684 postes offerts dans la région), là aussi avec une situation contrastée entre les départements :



L'insertion par l'activité économique qui demeure un « petit » dispositif à l'échelle des politiques publiques de l'insertion joue cependant un rôle déterminant pour l'insertion professionnelle des publics prioritaires les plus fragiles...

Le rôle très significatif des structures d'insertion dans la lutte contre l'exclusion ressort donc nettement de ces analyses.

Ainsi, en Vendée, il y aurait 1.435 demandeurs d'emploi de longue durée en plus si les SIAE n'existaient pas.

Leur existence et leur bon fonctionnement est donc un atout significatif pour les territoires dans lesquels elles interviennent : elles y ont un impact très significatif bien qu'elles ne soient pas un dispositif «de masse».

## ENCADRE 4

### **UNE ILLUSTRATION DU RÔLE DES STRUCTURES D'INSERTION DANS L'INSERTION DES PUBLICS PRIORITAIRES : LE CAS DES PLIE**

Les Plans locaux pluriannuels pour l'emploi (PLIE) rassemblent des institutionnels et financeurs (Etat, Conseil général, Conseil régional, entreprises...), des partenaires opérationnels (Missions locales, PAIO, ANPE, CCAS, associations...) et des prestataires, avec pour objectif l'insertion dans l'emploi de personnes en grande difficulté aujourd'hui exclues du marché du travail.

Le PLIE permet à une ou plusieurs collectivités locales d'établir une gestion rationnelle des parcours d'insertion individualisés en mobilisant l'ensemble des dispositifs disponibles et en agissant pour renforcer la cohérence des diverses politiques publiques d'insertion et la coordination avec les mesures et programmes de la politique générale de l'emploi.

Les données de cinq des huit PLIE des Pays-de-la-Loire ont pu être mobilisées pour mettre en évidence la contribution des structures d'insertion à la mise en œuvre de parcours d'insertion pour les publics gérés par les PLIE. Ce travail a été effectué avec les PLIE concernés.

Bien que ne portant pas sur l'ensemble du territoire régional (qui n'est pas couvert dans son ensemble par des PLIE), le travail effectué est significatif car il porte sur 8.871 personnes suivies.

3.918 d'entre elles ont achevé leur parcours et 4.953 sont encore en cours de parcours.

La base de données comporte 29.109 étapes de parcours (ces étapes peuvent être des formations, des passages en emploi, des temps d'attente, des petites expériences professionnelles, des démarches de recherche d'emploi...).

Les structures d'insertion apparaissent d'emblée comme un outil important dans la construction de parcours d'insertion par les PLIE, assurant plus de 20% des étapes de parcours d'insertion mobilisées par les PLIE et près de 28% des étapes de mise en situation de travail :

	AI	AP	Chantier	EI	ETTI	GEIQ	RQ	Total SIAE
Situations de travail	5,9%	0,0%	10,1%	5,6%	3,1%	0,7%	2,0%	27,5%
Formation	1,4%	0,2%	5,6%	2,1%	0,0%	0,2%	0,0%	9,5%
Accompagnements complémentaires	1,0%	0,0%	2,1%	0,3%	0,0%	0,1%	0,0%	3,6%
Total	4,4%	0,0%	7,9%	4,1%	2,1%	0,5%	1,4%	20,3%

C'est surtout aux chantiers d'insertion que les PLIE font appel : ils assurent en effet 7,9% des étapes de parcours des cinq PLIE (et 10,1% des seules étapes en situation de travail). Viennent ensuite les AI avec 4,4% des étapes, les EI avec 4,1% et les Régies de quartier avec 1,4%.

Les publics adressés par les PLIE aux structures d'insertion sont ceux qui présentent le niveau de difficulté le plus élevé. Ceci confirme les constats faits sur l'origine des publics accueillis par les SIAE. On peut ainsi observer que :

- la population étrangère hors CEE est surreprésentée parmi les publics adressés à l'IAE (plus de 11% des personnes orientées vers l'IAE alors qu'elles ne représentent que 6,3% des autres publics des PLIE) ;
- les bénéficiaires du RMI représentent plus de 37% des personnes orientées vers les structures d'insertion (ils constituent 31% des autres publics des PLIE) ;
- les personnes de bas niveau de qualification (niveau V bis et VI) représentent plus de 60% des publics adressés par les PLIE aux SIAE alors qu'elles ne représentent que 45% des autres publics des PLIE ;

-/-

- 58% des personnes adressées aux structures d'insertion n'ont pas le permis de conduire contre 44% des autres publics des PLIE (la détention du permis de conduire facilite de façon significative le retour à l'emploi).

S'adressant à la frange des publics des PLIE qui cumule le plus de difficultés, les structures d'insertion permettent donc de contribuer à la mise en œuvre d'une offre de parcours. Pour ces publics, le passage au sein des SIAE est un moment privilégié de reconstruction personnelle nécessaire avant de pouvoir entreprendre la définition d'un projet professionnel.

Malgré les difficultés des publics que leur adressent les PLIE, les structures d'insertion contribuent à permettre une sortie positive (au sens administratif du terme : emploi, formation, création d'entreprises) confirmée six mois après leur sortie à près de 40% du public.

Les PLIE considèrent les SIAE comme des outils indispensables pour la construction de parcours d'insertion, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

L'insertion par l'activité économique constitue donc une réponse unique et irremplaçable pour ces publics.

Pour aller plus loin : [www.europlie.asso.fr](http://www.europlie.asso.fr) ; [www.ville-emploi.asso.fr](http://www.ville-emploi.asso.fr)

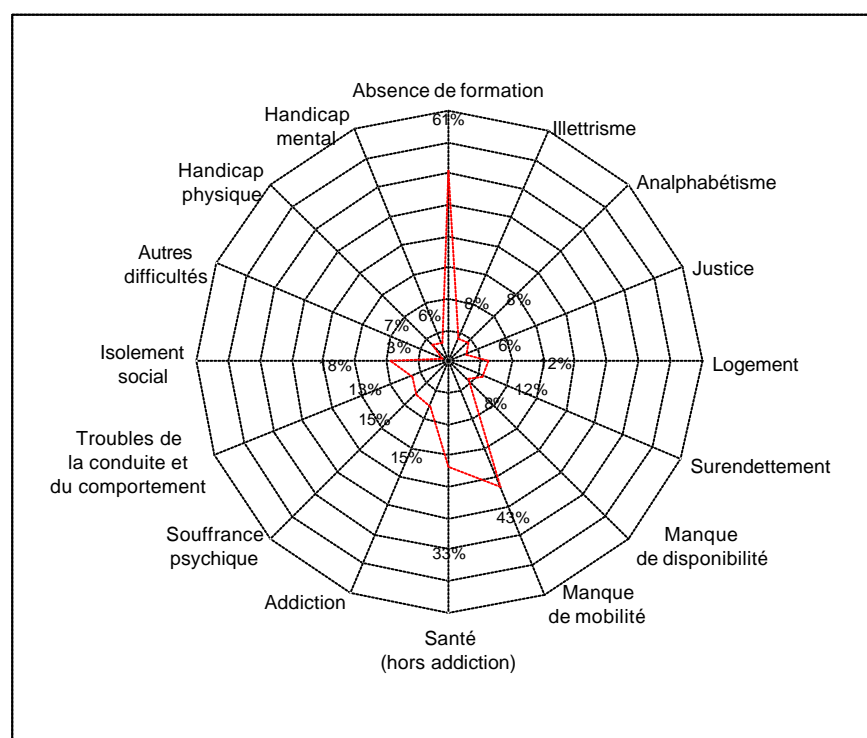
### ► Au-delà des critères administratifs, une montée en puissance des difficultés de publics

L'étude a permis d'approcher les difficultés rencontrées par les personnes recrutées au sein des SIAE par delà leur statut administratif.

Une liste de difficultés (les plus fréquemment rencontrées) a été définie avec les têtes de réseau de l'IAE et les services déconcentrés de l'Etat. Les structures d'insertion ont été interrogées sur le type de difficultés rencontrées par les personnes qu'elles recrutaient, la fréquence et la tendance d'évolution de ces difficultés.

Leurs réponses apparaissent dans le sociogramme ci-dessous qui permet de les visualiser :

Il ressort nettement du sociogramme que les trois difficultés les plus répandues sont l'absence de formation, le manque de mobilité et les problèmes de santé.



Le sociogramme permet de constater, pour chaque type de difficulté, la proportion de la population salariée concernée (61% des salariés en insertion ont un problème d'absence de formation, 43% d'entre eux souffrent d'un manque de mobilité, etc.).

Les personnes salariées par les structures d'insertion présentent plusieurs difficultés sociales (trois en moyenne) qui se cumulent et dont le nombre tend à croître.

Cet effet cumulatif des difficultés des publics accueillis est rencontré par la quasi-totalité (89%) des structures des Pays-de-la-Loire.

Il contribue non seulement à rendre les personnes plus vulnérables et leur réinsertion plus difficile, mais il réinterroge aussi les pratiques des SIAE confrontées à des problématiques extrêmement complexes qu'il leur faut gérer tout en assurant une production économique indispensable à l'équilibre de la structure.

De nouvelles compétences et de nouveaux partenariats sont sans doute nécessaires pour faire face à cette situation.

Les différentes familles de structures d'insertion accueillent des publics présentant des types et des niveaux de difficulté différents, en fonction du niveau de contrainte économique qu'elles doivent supporter.

Ainsi, les ateliers de CHRS dont le niveau de contrainte économique est faible du fait de la dotation de l'Etat, accueillent un public cumulant jusqu'à sept difficultés.

L'analyse des difficultés sociales des personnes en insertion a en outre permis de mettre en évidence la complémentarité entre les SIAE.

Sans qu'il soit pertinent de parler de spécialisation, il semble donc clair que les différents types de structures d'insertion ont une capacité à cibler différents niveaux et types de difficulté : elles se révèlent donc complémentaires dans leur diversité pour faire face aux besoins des publics.

### ► Les outils mobilisés pour l'accompagnement des publics

Les structures d'insertion mobilisent différents types d'outils pour accompagner les publics dont elles ont la charge vers l'emploi :

- l'accompagnement professionnel ;
- la formation ;
- l'accompagnement social ;
- des partenariats avec des structures d'accompagnement...

L'accompagnement professionnel des salariés en insertion est effectué selon différentes modalités :

	Total SIAE	Type de structure d'insertion							
		GEO	Chantier	EI	Régie	ETTI	AI	Ateliers CHRS	Ateliers protégés
Mise en situation de travail	64%	100%	70%	85%	49%	91%	55%	100%	72%
Accompagnement retour emploi	57%	31%	72%	86%	93%	38%	54%	96%	11%
Mobilisation / Remobilisation	42%	31%	71%	46%	65%	45%	31%	69%	40%
Eval. capacités professionnelles	41%	81%	73%	72%	49%	24%	26%	100%	58%
Hygiène, sécurité, droit du travail	34%	77%	81%	75%	54%	22%	14%	42%	47%
Apprentissage technique	30%	81%	81%	63%	25%	1%	5%	79%	85%
Formation professionnelle	14%	98%	27%	31%	10%	19%	4%	3%	36%
Alphabétisation, savoirs de base	9%	12%	14%	8%	8%	2%	7%	42%	6%
Parrainage	1%			7%			1%		
Autre	2%	57%	6%	8%				1%	

La mise en situation de travail est, par essence, la forme d'accompagnement la plus usitée mais 93% des structures mobilisent plusieurs modalités d'accompagnement pour chaque salarié en insertion.

Les SIAE mobilisent aussi l'outil formation au service de leurs salariés :

	Budget moyen de formation	% alloué au public en insertion	% personnel en insertion formé
AI	4.392	54,3	6,8
Chantier d'insertion	7.118	82,9	58,5
Atelier protégé	12.129	60,7	53,4
EI	14.521	53,7	43,4
ETTI	24.110	52,1	8,5
GEIQ	102.198	97,0	75,0
<b>Ensemble</b>	<b>12.541</b>	<b>66,1</b>	<b>41,3</b>

Plus de 41% du personnel en insertion reçoit une formation avec des variations selon les familles de SIAE (les GEIQ ont pour objet la formation et la qualification, ce qui explique son poids budgétaire).

Le personnel en insertion bénéficie de deux tiers du budget formation.

La formation professionnelle s'arrose la part essentielle des budgets (92%) alors que les formations à la recherche d'emploi en mobilisent 4% et les autres formations 4% également.

70% de la formation est assurée par un organisme externe, les EI faisant figure d'exception avec une part interne de 57%.

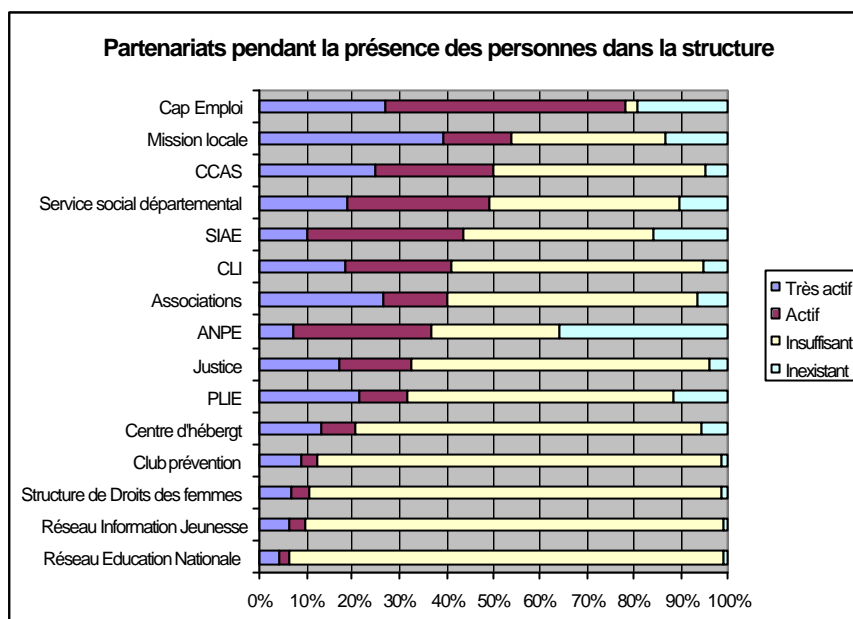
Face à la montée des difficultés sociales de leurs salariés, les structures répondent par des accompagnements « sociaux » :

La professionnalisation et la formation des encadrants des structures d'insertion leur permettent d'ajuster leur capacité de réponse et d'encadrement à la montée en puissance des difficultés sociales des personnes en insertion, mais seul l'apport de compétences et d'appuis externes peut permettre de construire des réponses adaptées à l'ensemble du spectre des difficultés rencontrées.

Axes d'accompagnement social	% du public accompagné
Absence de formation	39,0
Isolement social	38,8
Mobilité	27,2
Santé (hors addiction)	19,8
Souffrance psychique	19,5
Logement	18,9
Addiction	16,4
Troubles de la conduite et du comportement	15,6
Surendettement	14,1
Illettrisme	10,7
Justice	9,4
Disponibilité	8,8
Analphabétisme	8,6
Handicap mental	8,0
Handicap physique	6,4

Ces modalités recoupent les difficultés des publics au moment de leur recrutement, mais la capacité des SIAE, positionnées sur l'axe professionnel, à répondre à un spectre large de difficultés sociales pose question.

La recherche de réponses adaptées suppose sans doute la mise en place d'un large réseau de partenariat permettant de mobiliser des ressources externes en appui de leurs moyens propres. Il apparaît comme suit :



Le montage, l'entretien et la mobilisation de réseaux aussi larges sont cependant lourds et représentent un coût pour les structures auxquelles elles ne sont pas forcément en mesure de faire face.

### ► L'impact du passage en SIAE

Les retombées du passage en structure d'insertion ne se limitent pas au seul accès à l'emploi mais sont lisibles au plan de l'insertion sociale des personnes et du regard qu'elles portent sur elles-mêmes : même les personnes n'accédant pas directement à l'emploi à l'issue d'un passage en SIAE estiment que celui-ci les a aidées à retrouver confiance et à se relancer.

L'impact du passage par une SIAE sur les personnes en difficulté est lisible à trois niveaux :

- en termes d'accès à l'emploi ;
- en termes de traitement des difficultés sociales ;
- en termes d'impact sur le parcours des personnes.

L'accès à l'emploi est le critère administratif de suivi des retombées des parcours d'insertion.

Les résultats ressortent comme suit :

	AI	Chantier	EI	ETTI	Régie	Total IAE	
<b>Personnes ayant trouvé un emploi salarié</b>	<b>51,9%</b>	<b>24,4%</b>	<b>37,6%</b>	<b>55,3%</b>	<b>23,7%</b>	<b>45,0%</b>	
dont	CDI	14,9%	5,3%	17,1%	13,4%	7,9%	<b>12,9%</b>
	Contrat aidé du secteur marchand	0,8%	1,6%	1,5%	1,9%	2,6%	<b>1,1%</b>
	Contrat aidé du secteur non marchand	8,3%	3,1%	3,3%	1,9%	2,6%	<b>6,1%</b>
	CDD	27,9%	14,4%	15,6%	38,1%	10,5%	<b>24,8%</b>
Installé à son compte	0,3%		1,2%	0,1%		<b>0,3%</b>	
Entrées en formation	6,4%	9,4%	7,1%	6,0%	10,5%	<b>7,1%</b>	
Inactifs	2,5%	6,2%	3,5%	8,1%	7,9%	<b>3,9%</b>	
Chômage	8,8%	22,7%	20,3%	9,3%	23,7%	<b>12,9%</b>	
Autres situations connues	18,8%	17,5%	15,5%	8,1%	13,2%	<b>17,1%</b>	
Situation inconnue	11,3%	19,8%	14,7%	13,1%	21,1%	<b>13,6%</b>	

Le taux moyen de sortie vers l'emploi ressort à 45% des sorties, dont 12,9% de CDI et 24,8% de CDD. De plus, les sorties vers une formation se montent à 7,1% du total.

Ainsi, plus d'une personne sur deux accède à un emploi ou s'engage dans une démarche de formation à l'issue d'un parcours dans une SIAE.

Le parcours d'insertion permet aussi l'amélioration de la situation « sociale » des personnes passées dans une structure d'insertion, au-delà du seul aspect de l'emploi, et ceci en termes :

- d'isolement social et de formation pour un tiers des publics ;
- de mobilité et de formation pour une personne sur cinq ;
- de santé (hors addiction), de souffrance psychique et de surendettement pour une personne sur six...

Ces réponses, déclaratives, mettent en lumière que les parcours d'insertion ont un effet non négligeable sur l'amélioration de la situation sociale des personnes.

Enfin, il est intéressant de constater que les personnes interrogées sur l'impact de leur passage dans une structure d'insertion se rejoignent sur un point, au-delà de leurs difficultés individuelles et du moment où elles se situent dans leur parcours : ce passage a été pour elles un moment de reconstruction d'une image de soi et de restauration de leur confiance.

Le fait que ce sentiment se retrouve quelle que soit la situation actuelle de la personne met en lumière que la confiance accordée par les structures d'insertion aux personnes qu'elles salarient contribue en soi à les aider à se reconstruire, au-delà même de l'impact professionnel du parcours.

## V - L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, UN INVESTISSEMENT RENTABLE POUR LA COLLECTIVITE

### ► Une approche macro-économique coûts-avantages

Les SIAE génèrent une économie nette si on met en regard les financements qu'elles perçoivent et les économies réalisées par la mise à l'emploi de personnes qui auraient été à la charge de la collectivité.

La question des coûts et avantages de l'insertion par l'activité économique est une question récurrente et pertinente car elle procède d'un souci de bonne utilisation des deniers publics, mais elle doit être abordée avec prudence dans la mesure où une approche strictement économétrique est réductrice et ne permet pas de prendre en compte l'ensemble de ses productions (notamment en terme de lien social).

Ceci posé, la mise en regard des financements publics reçus et des contributions directes versées (charges salariales patronales, impôts et taxes) ramenés au nombre de postes créés pour des personnes exclues, permet de rapprocher d'un point de vue comptable la question des coûts et avantages de « l'investissement IAE pour la collectivité » :

Données par ETP	Aides directes *	Exonérations de charges **	Total financements publics	Impôts et taxes	Impôt sur les sociétés	Charges sociales patronales	Total contributions ***	Solde net par ETP
Chantiers	17.880		<b>17.880</b>	359	657	3.462	<b>4.479</b>	<b>13.401</b>
EI	12.320	3.948	<b>16.268</b>	875	590	7.679	<b>9.144</b>	<b>7.124</b>
AI	1.242	3.074	<b>4.316</b>	360	0	1.833	<b>2.193</b>	<b>2.123</b>
ETTI	3.463	3.948	<b>7.411</b>	1.159	7	10.753	<b>11.918</b>	<b>-4.508</b>
GEIQ	1.956		<b>1.956</b>	229	132	2.712	<b>3.073</b>	<b>-1.117</b>
Atelier CHRS	8.449		<b>8.449</b>	1.459	0	4.648	<b>6.107</b>	<b>2.342</b>

Ce tableau présente une analyse sommaire mais « robuste » de la balance comptable entre financements publics et contributions des structures d'insertion (pour une personne en insertion).

Signalons que le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le fait que les salariés en insertion payent eux-mêmes des charges salariales et des impôts. Ils contribuent donc à la richesse de la nation alors que s'ils dépendent des minima sociaux, ils constituent financièrement une charge pour la collectivité.

A ce premier niveau d'analyse, il ressort que :

- les ETTI et les GEIQ apportent une contribution directe supérieure aux financements publics qu'ils perçoivent ;
- les autres familles de structures perçoivent des financements publics supérieurs à leurs contributions directes.

Ces données ne peuvent pas, en l'état actuel de nos connaissances, être rapprochées de valeurs similaires calculées pour des entreprises « classiques » qui bénéficient pour leur part d'aides à l'emploi ou à l'activité.

Etant donné l'objet social des SIAE qui recrutent des publics n'ayant pas accès à l'emploi, il est intéressant de comparer le coût pour la collectivité du salarié en insertion à celui d'un demandeur d'emploi.

A cet effet, nous prenons pour référence un coût de 18.300 € par demandeur d'emploi et par an (coût estimé dans les rapports préparatoires à la Loi de Robien sur l'ARTT et repris lors de la préparation des lois Aubry sur les emplois jeunes et les 35 heures).

Le tableau précédent démontre que toutes les SIAE coûtent moins de 18 300€ par personne et par an à la collectivité : il est donc moins coûteux de proposer un poste d'insertion à un demandeur d'emploi que de simplement l'indemniser. De plus, ceci est également facteur de cohésion sociale.

Les structures d'insertion par l'activité économique génèrent donc une « économie nette » qui se décline en deux volets :

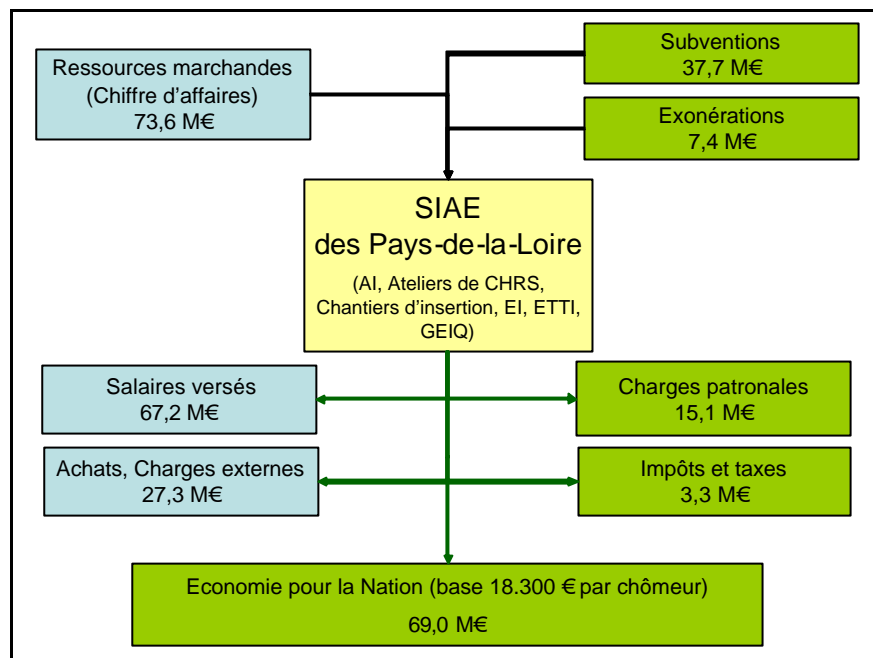
- une économie « comptable » puisque les contributions qu'elles versent et les économies qu'elles permettent en embauchant des personnes exclues de l'emploi, couvrent, voire dépassent, les financements publics qu'elles reçoivent ;
- un renforcement du lien social et une réduction du processus d'exclusion.

► **Globalement, un retour économique non négligeable pour le territoire**

Au-delà même de leur très important effet sur le maintien du lien social et la lutte contre l'exclusion, les SIAE génèrent une économie nette de 42 M€ pour la collectivité.

Elles sont par ailleurs des agents économiques « rentables » pour le territoire dans lequel elles injectent près de 100 M€ soit plus que leur chiffre d'affaires économique.

Le schéma ci dessous matérialise les flux économiques générés par les SIAE des Pays-de-la-Loire avec la collectivité (données en vert) comme avec l'économie régionale (données en bleu).



Une analyse des flux liés avec la collectivité font apparaître que les SIAE génèrent **une richesse nette pour la collectivité de 42M€** qui apparaît à travers la balance ci-dessous :

Coûts pour la collectivité		Gains pour la collectivité	
Subventions	37,7 M€	Charges patronales	15,1 M€
Exonérations	7,4 M€	Impôts & Taxes	3,3 M€
		Economies	69,0 M€
Total coûts	45,1 M€	Total gains	87,4 M€
		<b>Gain net</b>	<b>42,3 M€</b>

Par ailleurs, si on considère l'économie régionale, il ressort que les SIAE des Pays-de-la-Loire y injectent chaque année près de 100 M€(salaires versés plus achats de biens et prestations), soit plus que leur chiffre d'affaires.

► **L'insertion par l'activité économique, un acteur significatif de l'économie sociale et solidaire**

L'insertion par l'activité économique représente 14,5% des effectifs de l'économie sociale et solidaire des Pays-de-la-Loire et est donc un des acteurs clef de ce champ.

Les structures d'insertion par l'activité économique font partie de l'univers plus large de l'économie sociale et solidaire, même si des discussions existent pour déterminer si celles qui exercent leur activité sous statut commercial (SA, SARL) y appartiennent.

Cette question concerne notamment les EI et les ETTI qui, pour autant, se définissent comme faisant partie de ce secteur et revendiquent notamment de participer aux instances de réflexion, de concertation et de représentation de l'économie sociale et solidaire.

Si on considère le personnel permanent et les salariés en insertion des structures, le poids de l'insertion par l'activité économique dans l'économie sociale et solidaire apparaît très significatif puisqu'elle représente 14,5% des 56.000 salariés permanents actifs de l'économie sociale et solidaire dans les Pays-de-la-Loire.

## VI - DES PISTES DE TRAVAIL POUR CONFORTER ET DEVELOPPER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

---

Au-delà des objectifs de développer une connaissance partagée du secteur de l'insertion par l'activité économique dans les Pays-de-la-Loire, les travaux conduits ont aussi fait émerger des préconisations et des pistes de travail qui pourront être explorées, de façon différenciée, au niveau national, régional, ainsi qu'au niveau départemental dans le cadre des cinq CDIAE. Ces derniers faciliteront la mise en œuvre des préconisations lors des restitutions de l'étude, programmées avec l'ensemble des acteurs.

### ► Favoriser une présence territoriale de l'IAE en adéquation avec les besoins des publics

L'étude a permis de constater une « pente naturelle » de développement de l'insertion par l'activité économique vers les communes de plus forte densité, entraînant une sous-disponibilité de l'offre dans les territoires ruraux du fait de coûts élevés de mise en œuvre.

Afin de favoriser l'accès de tous aux dispositifs d'insertion et de favoriser un développement des territoires les plus ruraux qui rencontrent souvent des retards de développement économique, il est proposé :

- de mettre en place un pilotage territorial partagé pour intégrer la politique IAE dans la politique de développement local de l'Etat et des collectivités ;
- en milieu rural, d'explorer deux axes de travail :
  - ✧ compenser financièrement les surcoûts de l'action en milieu rural ;
  - ✧ agir pour la mobilité des publics.

### ► Alléger la charge administrative pesant sur les SIAE

L'étude a permis de constater que la charge administrative pesant sur les structures d'insertion, notamment les plus petites, était particulièrement lourde, malgré une intervention souvent non négligeable des bénévoles.

Il apparaît donc nécessaire d'appuyer les encadrants et les bénévoles face à la complexité croissante de leurs interventions et de valoriser le rôle de ces derniers.

Il est donc proposé :

- d'harmoniser le reporting demandé aux structures par leurs différents financeurs en privilégiant des rendus communs ;
- de développer les appuis en formation pour les bénévoles comme pour les professionnels... ;
- d'encourager l'utilisation des possibilités du plan comptable associatif pour valoriser le bénévolat.

### ► Agir pour consolider financièrement et pérenniser économiquement les SIAE existantes

L'étude a permis de mettre en évidence :

- un poids significatif des ressources marchandes des structures d'insertion mais un faible accès aux marchés publics ;
- une situation économique correcte mais une fragilité structurelle sensible, dans un contexte de vieillissement des équipements de production ;
- un net ralentissement du rythme de création depuis 5 ans ;
- 5 à 10% des structures confrontées à de réelles difficultés.

Il est donc nécessaire de favoriser la consolidation et le développement des structures d'insertion par l'activité économique et de dynamiser ce secteur.

Il est donc proposé :

- une action d'audit et de consolidation à entreprendre rapidement auprès des structures les plus fragiles ;
- la diffusion auprès des collectivités locales des possibilités offertes par le nouveau Code des marchés publics (art. 14 et 30) ;
- une action de sensibilisation et d'information visant à faciliter la consolidation du haut de bilan des structures d'insertion par l'activité économique.

### ► Mettre en place un pilotage territorial partagé de l'insertion par l'activité économique

Les travaux conduits ont permis de mettre en lumière :

- des situations de développement contrastées selon les territoires ;
- des écarts dans la perception de l'insertion par l'activité économique selon les acteurs locaux mais une volonté commune de lisibilité et d'échange ;
- que les niveaux de difficulté des publics varient selon les types de structures d'insertion (en fonction du niveau de contrainte économique qui pèse sur elles) ;
- la montée en puissance des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

Il est donc nécessaire de renforcer la prise en compte territoriale et le pilotage concerté de l'insertion par l'activité économique.

Il est proposé :

- de mettre en place des tableaux de bord partagés fondés sur une prise en compte des différentes dimensions de l'activité des structures d'insertion par l'activité économique pour nourrir la réflexion au sein des instances de pilotage mais aussi entre chaque structure et ses commanditaires ;
- de conduire un pilotage concerté du développement de l'insertion par l'activité économique selon deux axes : la couverture territoriale des besoins selon les besoins des publics et, par ailleurs, la diversité des offres d'insertion pour répondre à des niveaux variables de difficultés sociales ;
- de conduire à cet effet un travail avec les têtes de réseau et les services déconcentrés pour jeter les bases d'un outil combinant données administratives et opérationnelles.

### ► Valoriser l'apport des SIAE aux publics en difficulté

Bien que les structures d'insertion participent de manière très significative à la construction de parcours pour des publics en difficulté, les acteurs locaux, notamment les décideurs politiques, ne perçoivent pas toujours clairement ce rôle et son importance.

Il est donc nécessaire de valoriser le rôle essentiel de l'insertion par l'activité économique dans la lutte contre l'exclusion, afin d'éviter notamment qu'elle soit perçue comme un centre de coût sans en percevoir la valeur ajoutée.

Il est proposé :

- la diffusion large des résultats de l'étude ;
- la production de statistiques locales (ou « localisées ») issues des Tableaux Statistiques Annuels, des données des PLIE, de l'ANPE, des CAF (RMI) mettant en évidence, à l'échelle des communes, intercommunalités, pays, etc. le rôle de l'insertion par l'activité économique dans le traitement des besoins de la population.

### ► Prendre en compte le développement d'une fonction accueil en amont des parcours

L'étude a permis de mettre en évidence le rôle, de plus en plus marqué dans l'accueil et l'orientation des publics prioritaires, qu'assurent les structures d'insertion, cette fonction devenant parfois lourde en termes de ressources humaines à mobiliser.

Il est donc nécessaire d'analyser et traiter la montée en puissance de la fonction accueil pour mieux la prendre en compte dans le cadre des politiques publiques.

Il est proposé :

- d'analyser, territoire par territoire, les raisons de la montée en charge de cette fonction accueil :
  - ✧ s'agit-il d'une politique volontariste d'utilisation des SIAE comme lieu d'accueil et d'orientation ? Si oui, est-elle prise en compte, outillée et rémunérée ?
  - ✧ s'agit-il d'un phénomène spontané et, dans ce cas, quelle est la situation des autres points d'accueil et d'orientation et pourquoi une part du public leur échappe-t-elle ?
  - ✧ s'agit-il de la matérialisation de «difficultés de recrutement» des structures d'insertion qui se traduisent par la nécessité de recevoir un nombre croissant de personnes pour pourvoir les postes ? Quels enseignements en tirer sur le positionnement des offres d'insertion par rapport aux besoins des publics ? Quels enseignements sur les dispositifs amont d'orientation des publics ?
- dans tous les cas, l'impact de cette fonction accueil sur l'organisation et les coûts de fonctionnement des SIAE doit être examiné et traité, sous peine de compromettre des exploitations parfois fragiles.

### ► Accompagner les SIAE pour mieux faire face à la montée en charge des difficultés sociales

On constate l'accroissement des cumuls des difficultés sociales des publics : il est donc nécessaire de permettre aux SIAE de mieux répondre à cette évolution.

Il est proposé :

- de mettre en œuvre un outil de partage des connaissances sur les difficultés des publics accueillis (le sociogramme en est un) ;
- d'analyser la capacité des structures à faire face à la montée en puissance des difficultés sociales et de mettre en œuvre les moyens d'accompagnement nécessaires (formation, mise à disposition d'intervenants...)

### ► Favoriser un meilleur appareillage statistique pour le suivi de l'IAE

L'appareillage statistique existant sur l'IAE est insuffisant car il porte essentiellement sur la connaissance administrative des publics, alors même que des données dynamiques économiques et financières sont produites chaque année (rapports d'activités adressés aux DDTEFP, données de suivi de parcours des PLIE). Mais les systèmes de suivi et de reporting mis en œuvre par les différents acteurs sont spécifiques à chacun et ne se croisent pas.

Or il est important de favoriser la constitution d'un corpus de données statistiques permettant, au-delà de la mesure administrative des effets de l'IAE, la mise en place d'un pilotage opérationnel.

Il est donc proposé de :

- compléter les tableaux statistiques annuels actuellement mis en œuvre par la DARES par d'autres tableaux de recueil comportant notamment :
  - ✧ des données plus qualitatives et dynamiques sur les publics et leur cheminement ;
  - ✧ des données économiques et financières ;
  - ✧ des données sur les besoins prévisionnels d'accompagnement et de financement ;
- assurer un traitement rapide de ces données et une diffusion des informations obtenues aux instances de pilotage (CDIAE, collectivités locales...) et aux acteurs ;
- exploiter collectivement l'ensemble de ces données pour asseoir les plans d'actions départementaux.

## ENCADRE 5

### **DEMARCHES ET OUTILS DE L'ETUDE**

Cet état des lieux des structures d'insertion par l'activité économique, des GEIQ, des ateliers de CHRS et des ateliers protégés dans les Pays-de-la-Loire a permis d'aborder des aspects nouveaux de l'action de ces structures. Elle a généré une dynamique locale qui va se poursuivre par des restitutions départementales au sein des différents CDIAE.

Coordonnée par l'Avise, la démarche, résolument participative, a permis d'élaborer des outils d'enquête spécifiques et de créer une forte mobilisation des acteurs locaux dans le cadre de l'étude et, aujourd'hui, dans l'utilisation de ses résultats. L'enjeu est désormais de mettre en place de nouvelles dynamiques locales autour d'un pilotage partagé de l'insertion par l'activité économique, tant au niveau départemental que régional.

Première clef de réussite de l'étude : une organisation structurée autour de deux instances :

- un Comité de pilotage, instance de validation et d'orientation, qui a réuni les commanditaires nationaux de l'étude (CNIAE, DGEFP, DGAS, Avise, DARES), les services déconcentrés de l'Etat régionaux (DRTEFP, DRASS), deux représentants des réseaux de l'insertion désignés par leurs pairs ;
- un Comité de suivi, instance de travail et de proposition, qui a réuni les commanditaires nationaux de l'étude, les services déconcentrés de l'Etat régionaux et départementaux, l'ANPE, le Conseil régional et un Conseil général, toutes les têtes de réseau de l'insertion par l'activité économique, trois représentants des partenaires sociaux, un représentant des PLIE, un représentant des FLES et un de FACE.

Des groupes de travail ad-hoc (par exemple pour l'élaboration du questionnaire) ont été créés.

Un espace Internet dédié et réservé aux membres des deux instances a été mis en place par Opus 3 pour servir de moyen d'échange et de travail pendant la durée de l'étude. Ce site offrait : un état d'avancement des travaux, la possibilité de télécharger des documents de travail (ordres du jour, rapports intermédiaires) des liens vers des sites utiles et un forum permettant l'échange entre les participants (réaction aux documents, propositions, questions). Parallèlement, sur le site de l'Avise, un espace intranet offrait la possibilité de télécharger divers documents relatifs à l'étude (cahier des charges, compte-rendu de réunions, questionnaire, ...).

La première étape de l'étude concernant le recueil et le traitement de données statistiques auprès des différents partenaires a nécessité l'élaboration d'outils d'enquêtes spécifiques :

- un questionnaire postal adressé aux structures d'insertion avec l'appui de l'Etat et des têtes de réseau et des guides d'entretien pour les démarches plus qualitatives (monographies territoriales, entretiens avec des acteurs de l'IAE et du développement local) ;
- un travail important de recueil de données statistiques et de cadrage a été fait (répertoire des structures d'insertion, tableaux statistiques annuels, comptes-rendus des CDIAE, statistiques sur l'emploi et sur les publics prioritaires, études régionales déjà disponibles, bases de données des PLIE) car ces données sont souvent éparpillées.

Le traitement des données a été effectué sur des logiciels de traitement statistique et cartographique et l'analyse des résultats a été largement débattue et enrichie dans le cadre du comité de suivi.

Une évaluation sur l'apport de la méthode participative a permis de définir les améliorations à apporter pour les acteurs qui souhaiteraient, dans le cadre de la décentralisation, conduire un état des lieux de l'offre d'insertion sur leur territoire.

L'étude ainsi que cette synthèse sont téléchargeables sur le site de l'Avise

[www.avise.org](http://www.avise.org)